

Évaluation de fondement d'un contrôle judiciaire pour un réfugié

Les avocats doivent utiliser ce formulaire afin de communiquer leur opinion concernant le bien-fondé d'une demande de contrôle judiciaire pour un réfugié. AJO n'exige pas de lettre d'opinion détaillée. Si les renseignements contenus dans ce formulaire ne sont pas suffisants pour appuyer une décision favorable, il sera alors demandé à l'avocat de fournir des renseignements supplémentaires.

En tant qu'avocat inscrit sur les listes d'appel, vous êtes chargé de demander un financement uniquement dans les cas où le bien-fondé est évident et où le coût serait assumé par une personne raisonnable aux moyens modestes.

1. Renseignements de base

Nom de l'avocat :

(Prénom)

2^e prénom

(Nom de famille)

Nom du client :

(Prénom)

2^e prénom

(Nom de famille)

Date de naissance du client :

(AAAA-MM-JJ)

Numéro de client :

Numéro du certificat
d'opinion du client :

2. Renseignements concernant l'affaire

Le client réside-t-il actuellement en Ontario? Oui Non

Le client est-il en Ontario depuis plus de douze mois? Oui Non

Si le client vient d'un POD, a-t-il déposé une demande d'appel à la SAR qui fait maintenant l'objet d'un contrôle judiciaire? Oui Non

S'il s'agit d'une demande de contrôle judiciaire de la décision de la SPR, le client est-il passé par les États-Unis et a-t-il effectué sa demande d'asile à un poste frontalier entre le Canada et les États-Unis? Oui Non

A-t-il été conclu que la demande ne reposait pas sur des éléments crédibles? Oui Non

A-t-il été conclu que la demande était « manifestement non fondée »? Oui Non

Quelle décision cherchez-vous à contester?

Décision de la SPR

Décision de la SAR

Décision de la SI

Décision de la SAI

Décision fondée sur des motifs d'ordre humanitaire

Décision d'ERAR

Avis de danger

Décision relative à la RP

Autre

Demande d'autorisation déposée?

Oui

Non

Dans l'affirmative, quand le dossier doit-il être
déposé?

(YYYY-MM-DD)

Dans la négative, quelle est la date
d'échéance du dépôt de la demande
d'autorisation?

(YYYY-MM-DD)

Le dossier de l'appelant a-t-il été mis en état?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir une copie du mémoire avec cette demande

Dans la négative, quelle est la date de mise
en état?

(YYYY-MM-DD)

Si un certificat est délivré pour faire une demande de contrôle judiciaire, serez-vous l'avocat
chargé du dossier de l'appelant?

Oui

Non

Dans la négative, à quel nom le certificat
doit-il être émis?

La Cour fédérale a-t-elle accordé ou refusé l'autorisation?

Accordé

Refusé

Quelle est la date à laquelle la décision a été rendue?

(AAAA-MM-JJ)

3. Évaluation du fondement

Lors de l'évaluation du fondement, il est extrêmement important de prendre en compte le critère du « client aux moyens modestes », c'est-à-dire qu'il faut se poser la question de savoir si le cas est suffisamment fondé sur le plan juridique et si les probabilités de réussite sont suffisamment importantes pour qu'un client ayant des moyens modestes paie ces services. AJO est un organisme aux ressources limitées et pour remplir son mandat, qui consiste à fournir des services aux personnes vulnérables, elle doit veiller à ce que le financement ne soit pas accordé à des affaires dont le bien-fondé n'est pas suffisant ou pour lesquelles les probabilités de réussite sont minces.

En gardant ce contexte à l'esprit, recommandez-vous qu'Aide juridique Ontario finance ce contrôle judiciaire?

Oui Non

Dans la négative, veuillez expliquer :

Dans l'affirmative, veuillez vérifier quels motifs s'appliquent parmi les suivants :

Les problèmes sont exposés dans le mémoire joint

OU

1. Le tribunal a appliqué de façon erronée le critère juridique de raisons d'ordre humanitaire
2. Le meilleur intérêt de l'enfant n'a pas été pris en compte de façon raisonnable
3. Le tribunal a commis une erreur dans l'évaluation de la crédibilité
4. Le tribunal a ignoré ou mal interprété des éléments de preuve pertinents
5. Le tribunal a commis une erreur relative à la norme de preuve applicable
6. Le tribunal a formulé de façon inexacte des points pertinents selon les articles 96 ou 97
7. Le tribunal a déterminé à tort que le risque était général et non personnel
8. Le tribunal a omis d'appliquer les lignes directrices sur le sexe
9. Le tribunal a formulé de façon inexacte ou a mal utilisé le test de protection de l'état
10. Le tribunal a mal utilisé la doctrine du changement des circonstances
11. Le tribunal a omis d'évaluer la revendication du requérant individuellement

12. *La décision est contraire à la Charte*

13. Le tribunal a appliqué de façon erronée la disposition d'exclusion

14. Le tribunal a commis une erreur dans son analyse de la PRI

15. Les règles de justice naturelle ont été enfreintes à cause de lacunes dans l'interprétation

16. Le tribunal a commis une erreur en concluant que la revendication était manifestement non fondée

17. Les règles de justice naturelle ont été enfreintes car l'aide de l'avocat a été inefficace

18. Les règles de justice naturelle ont été enfreintes car d'autres irrégularités de procédure ont eu lieu

19. Les règles de justice naturelle ont été enfreintes car la conduite d'un membre du tribunal a engendré une crainte raisonnable de partialité

Autres. Veuillez fournir des explications pour chaque motif invoqué.

Y a-t-il une probabilité raisonnable de réussite si une audience de novo ou de réexamen est demandée par la Cour fédérale?

Oui

Non

Dans la négative, veuillez expliquer :

4. Liste de vérification des documents

Si vous avez déjà préparé votre mémoire, veuillez joindre :

- Une copie de la décision écrite qui fait l'objet de la demande de contrôle judiciaire
- Une copie du mémoire

S'il n'y a pas de mémoire, veuillez fournir les documents suivants :

- Une copie du formulaire FDA et de la décision de la SPR le cas échéant
- Si le contrôle judiciaire concerne une demande CH, une copie des observations écrites et de la décision
- Si le contrôle judiciaire concerne un ERAR, une copie de la demande d'ERAR
- Dans tous les autres cas, une copie des observations et une copie de la décision du tribunal.

5. Confirmations

Je certifie que je n'ai reçu ni mandat privé ni paiement pour les débours pour fournir cette opinion.

Veuillez transmettre ce formulaire et toute pièce jointe afférente par le biais d'*Aide juridique en ligne* à la page Autorisation/modification au certificat.

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les services d'aide juridique* et seront utilisés aux fins de l'administration générale des paiements aux avocats, y compris la gestion des causes, l'application des honoraires forfaitaires et du tarif, les augmentations discrétionnaires, les examens, les autorisations de débours, les demandes de paiement accéléré, la facturation tardive, la limite de facturation annuelle et les recouvrements. En outre, ils seront utilisés pour la gestion des listes d'avocats, y compris les enquêtes et la radiation temporaire ou permanente de la liste d'avocats. Les questions à ce sujet doivent être adressées à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, 40, rue Dundas Ouest, bureau 200, Toronto (Ontario) M5G 2H1; 416 979-1446 ou 1 800 668-8258.